Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20261007-2026087CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 087

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, le Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 30 septembre 2026 **Date d'affichage : 30 septembre 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, M. SAVIGNAC, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir M. SAVIGNAC), M. DECOURCELLE, M. GOURSOLAS, M. JONNET, M. LAURENT

Secrétaire de séance : Mme GOBAILLE

CONVENTION D'APPORT AU DROIT DE CHASSE AU GRAND GIBIER : AVENANT N°1

Entendu l'exposé de M. l'adjoint chargé du cadre de vie, des bâtiments, de la voirie et de la transition énergétique
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.422-1 et suivants,
Vu la délibération approuvant la convention d'apport de droit de chasse au grand gibier avec Mme Christine Loriault n°2025-051 en date du 25 juin 2025,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission développement durable, cadre de vie et voirie du 5 octobre 2026 ;
Considérant la nécessité de limiter les dégâts causés par le grand gibier,
Considérant qu'il devient indispensable d'étendre le périmètre des parcelles communales faisant l'objet de ce droit de chasse,
Considérant que cette extension de périmètre est proposée à la demande de Madame Loriault et du FGDON qui ont constaté que les parcelles concernées servaient de lieu de refuge et de passage pour les sangliers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'apport de droit de chasse au grand gibier avec Mme Christine Loriault telle qu'annexée,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Annexe :
- Projet d'avenant n°1

Publié et affiché le 16 octobre 2026